

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 Juin 2006

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	14
Procurations	0
Absents	13
Votants	14
Convoqués le 16/6/2006	
Affiché le 29/6/2006	

L'an deux mille six et le vingt trois juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, MAURY, COT, Mmes LIBERATI, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, Mrs VIGNES, TEBANI, Mme DELETTRE.

Etaient excusés : Mlle TEMPESTA, Mmes LIBRET LAUTARD, Mme MARCHET, LAUTRE, FAUP, CAMBUS, Mrs FOURNIE, ORMIERES, TURREL.
Absents: Mrs LACOMBE, SEGALA, BENAC, BARRAU.

La séance est ouverte à 19h.

1. Election du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme DELETTRE.

2. Marché de conception-réalisation pour la réalisation de bâtiments de bureaux modulaires.

Monsieur Bros, président de la commission d'appel d'offres, fait remarquer la qualité des travaux de la commission technique chargée d'étudier les offres présentées au jury et souligne que ces 3 projets étaient très intéressants. Il ajoute que des critères techniques et des critères plus subjectifs ont guidé le choix du jury dans une démarche juste et égalitaire. Des données telles que le coût (enveloppe de 700 000 € HT), l'économie d'énergie, les délais,...ont constitué des points importants pris en compte par le jury.

Monsieur Contreras, membre du jury, précise les 5 critères définis pour choisir le meilleur projet :

- mise en concordance du CCTP 20%
- délai global de conception et de réalisation 10%

Monsieur Contreras explique que les locaux doivent être mis à disposition de la DDE dès le début novembre pour être opérationnel le 2 janvier 2007.

- qualité architecturale 25 %

Monsieur Contreras précise que ce critère a été laissé à l'appréciation du jury et plus particulièrement des architectes le composant.

- coût de l'opération 35 %

- maîtrise de la consommation d'énergie et régulation thermique 10 %

Monsieur Contreras développe les appréciations données par le jury sur chaque projet et fait part au Conseil Municipal des points obtenus par chacun comme suit : Algeco , BPM et Cougnaud ont obtenu respectivement 76.02, 88.25 et 89.13 points.

Mr Contreras déclare que la CAO a décidé de suivre l'avis motivé du jury en retenant l'entreprise Cougnaud pour un montant de 702 444.10 € HT.

Monsieur le Maire indique que la direction régionale de la DDE se satisfait du travail réalisé en collaboration avec eux et précise qu'un courrier sera envoyé à la DDE afin de leur faire part du coût de l'opération ; ce courrier précisera que d'éventuels avenants signés en accord avec eux rentreront en compte dans le calcul du loyer.

Mme Libérati approuve les termes de ce courrier.

Monsieur le Maire note l'implication et l'intérêt porté par les architectes, membres du jury Messieurs Marfaing, Monier et Dis.

Mme Levasseur confirme que ces travaux étaient très intéressants.

Monsieur Contreras ajoute que Cougnaud, à quelques mètres carré près, a respecté les surfaces requises dans le programme. Il répond par l'affirmative à la demande de Mme Delette qui s'interroge sur la possibilité d'étendre le bâtiment.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le marché avec le groupement attributaire du marché, l'entreprise Yves Cougnaud pour un montant de 702 444.10 € HT et de solliciter un prêt sans intérêt au près du Conseil Général.

Votant : 14- Pour : 14- Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment de la future perception a été lancé.

La séance a été levée à 19 h 50.

Le Maire

Le secrétaire de séance